



Gouvernance sanitaire et protection animale

Rencontre avec le Ministre le 27 juillet 2017

Gouvernance sanitaire

Santé animale : une nécessaire adaptation à l'évolution du contexte

Les crises sanitaires ont un fort impact économique (« vache folle », fièvre aphteuse, influenza aviaire,...). Certaines maladies peuvent être éradiquées, plus ou moins rapidement ; pour d'autres seule leur progression peut être limitée. La recrudescence, depuis quelques années, de la tuberculose dans le Sud-Ouest devient une menace pour l'élevage bovin.

L'administration vétérinaire bénéficie du concours des vétérinaires praticiens qui sont placés sous son autorité pour la lutte contre les maladies animales réglementées. La fragilisation du maillage vétérinaire rural, déjà en dessous du seuil critique dans de nombreux départements, désarme les services déconcentrés opérationnels.

Les laboratoires d'analyse ont été placés sous l'autorité des Départements à l'issue des lois de décentralisation mais sans imposer leur maintien. Après une phase lente de fermetures, nous assistons à une modification plus rapide du paysage, notamment par le biais de privatisations (avec souvent un arrêt des astreintes et des autopsies) et ce, sans concertation avec l'État, ni établissement d'une cartographie des besoins des différents ministères et des filières.

L'Assemblée des Départements de France indique travailler pour que les laboratoires départementaux continuent à fonctionner et que le maillage territorial soit conservé. Il est désormais urgent que l'État et les Départements concrétisent une vision commune (suites du recours Aprolab devant l'UE).

Les Etats généraux du sanitaire de 2010 ont conduit à une réforme de la gouvernance sanitaire. L'organisation des contrôles des maladies repose sur les organismes à vocation sanitaire (OVS) régionaux (fédérations régionales des GDS) alors qu'en santé animale, l'administration de terrain est la direction départementale chargée de la protection des populations (du fait des prérogatives des préfets de département) dont les bras et les yeux restent les vétérinaires ruraux, oubliés de cette réforme comme les laboratoires départementaux d'analyses. Aujourd'hui le maillage vétérinaire rural et secondairement le réseau des laboratoires peuvent devenir des « maillons faibles » du dispositif de surveillance sanitaire.

Santé végétale : Une problématique à ne pas restreindre à la réduction indispensable des produits phytosanitaires

Pour les productions pérennes viti et arboricoles, les organismes nuisibles (ON) réglementés, sont souvent ceux capables de tuer le végétal (Flavescence dorée de la vigne, Xylella fastidiosa des ligneux : olivier etc) ; pour les autres, ce sont plutôt ceux qui empêchent de replanter la même espèce voire plusieurs ou toutes (nématodes des pommes de terre). En outre, les ON inexistantes en





F ou UE (y compris ceux ayant un impact uniquement sur les quantités produites) sont fréquemment aussi réglementés pour éviter leur introduction ou la détecter rapidement pour réagir.

Les missions dévolues en santé animale aux vétérinaires ruraux et aux équipes techniques des DD(CS)PP sont assurées en grande partie par les personnels des FREDON. Leurs missions diffèrent donc notablement de celles des FRGDS alors que ces deux types de structures sont envisagées de façon identique dans la gouvernance sanitaire post EGS en tant qu'OVS.

L'atteinte des objectifs du **plan Ecophyto** nécessitera une évolution dont une simplification de sa gouvernance ainsi que de meilleurs diffusions et encouragements des bonnes pratiques. En outre, les problématiques des effectifs et de maintien de compétences techniques des services de protection des végétaux sont criants.

Pour favoriser une gouvernance nationale concernant réellement toutes les espèces animales et végétales, la mise en œuvre, par filière, des réseaux sanitaires prévus à l'article L 201-10 du code rural serait bienvenue. Les **États Généraux de l'Alimentation** peuvent être l'occasion d'une redynamisation des politiques sanitaires et alimentaires.

Protection animale : Répondre aux attentes sociétales

Depuis fin 2014, **des vidéos sont diffusées sur internet montrant des images intolérables** de manipulations et de mises à mort d'animaux en abattoir. Même si ces images ne sont pas représentatives abattoirs français, ni même du quotidien des abattoirs mis en cause, elles témoignent de pratiques existantes et inadmissibles. Depuis moins longtemps, des images sont tournées dans des élevages industriels. Alors que les enjeux de sécurité sanitaire des aliments semblent aujourd'hui bien intégrés par les filières animales **les enjeux liés à la protection des animaux** n'ont pas été pris en compte au même niveau, y compris par le ministère de l'agriculture.

Les attentes sociétales d'un contrôle réel des dispositions réglementaires doivent être intégrées pour le calcul des effectifs, faute de quoi les contempteurs de toute forme d'élevage trouveront un terrain propice à l'arrêt de la consommation de toute denrée d'origine animale. **L'enseignement agricole doit aussi permettre aux futurs éleveurs de connaître et d'intégrer la bien-traitance animale dans leurs pratiques professionnelles.**

Concernant le lancement d'une **expérimentation de vidéo surveillance en abattoir**, avant d'envisager toute généralisation, il nous semble indispensable qu'outre les professionnels de l'abattage, **les agents chargés de l'inspection sanitaire** dans ces établissements soient associés à la conception et à la mise en œuvre de cet essai dont la durée devra être suffisante pour en tirer tous les enseignements.